

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 7 juin 2021 à 19h00, à la salle du
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6876-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

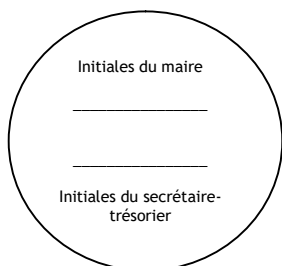
3. Résolutions

3.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2020

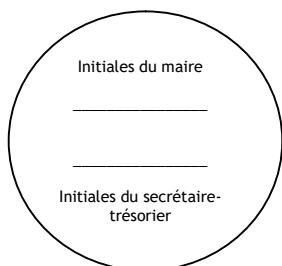
3.2 Adoption du règlement 537-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

3.3 Poste de brigadier (lère) - Embauche

3.4 Projet d'alimentation en eau potable pour les rangs St-Isidore et St-André - Mandat supplémentaire Firme Tetra Tech



- 3.5 Construction de la nouvelle caserne incendie - Directive de changement # ODC-3
 - 3.6 Conteneur de chasse - Protocole d'entente 2021
 - 3.7 Journalier à l'entretien des bâtiments - embauche
 - 3.8 Havre Curé-Hébert - Centre d'hébergement en cas d'évacuation
 - 3.9 Travaux d'asphaltage - Autorisation pour aller en appel d'offres
 - 3.10 Projet de réfection des portes et fenêtres de l'Hôtel de Ville - Surveillance de chantier
 - 3.11 Véloroute des bleuets - Protocoles d'entente 2021 - Réseau associé "Horst de Kénogami"
 - 3.12 Travaux de voirie - Adjudication de contrat
 - 3.13 Dénomination de la bibliothèque municipale
 - 3.14 Travaux de remise en état des sols rue Turgeon, rue Commerciale et rue Labarre - Autorisation pour aller en appel d'offres
 - 3.15 Dégagement de responsabilité - Travaux route Turgeon
 - 3.16 Demande de congé sans solde - Madame Lucie Lavoie
 - 3.17 Fourniture et installation d'une nouvelle structure de télécommunications
 - 3.18 Construction de la nouvelle caserne incendie - Décompte progressif # 6
- 4. Correspondance**
- 4.1 Motion de félicitations à l'égard de la Ferme Tournevent
 - 4.2 Régie du Parc industriel du secteur Sud - Retrait de la Ville d'Alma
 - 4.3 Transport adapté Lac-Saint-Jean Est - Dépôt des états financiers
 - 4.4 Commission municipale du Québec - Audits de conformité en lien avec l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - 4.5 Corporation d'Innovation et de développement d'Alma Lac-St-Jean (CIDAL)- Dépôt du rapport annuel 2020
 - 4.6 Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Dépôt du rapport annuel 2020
- 5. Loisirs et culture**
- 5.1 Dénomination du parc - Coin rue Turgeon et rue Martin
 - 5.2 Finalisation du projet de mise à niveau du parc - Octroi de contrat
 - 5.3 Maison des jeunes - Appui au projet d'aménagement
- 6. Urbanisme**



- 6.1 Appui à la CPTAQ - Renouvellement de l'autorisation pour la sablière Léopold Simard
- 6.2 Demande de dérogation mineure - 584, rue Morin
- 6.3 Demande de dérogation mineure - 241, rue Potvin Sud
- 6.4 Demande de dérogation mineure - 103, de l'Érablière
- 6.5 Demande de permis PIIA - 567, rue Labarre
- 6.6 Demande de mesures de protection au Ministère des Transports du Québec (MTQ) - 378, rang Lac-Vert
- 7. Dons - Subventions - Invitations**
 - 7.1 Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. - Demande de commandite
- 8 Rapport des comités**
- 9. Affaires nouvelles**
- 10. Liste des comptes**
 - 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
 - 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert
- 11. Période de questions**
- 12. Levée de l'assemblée**

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

6877-2021

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

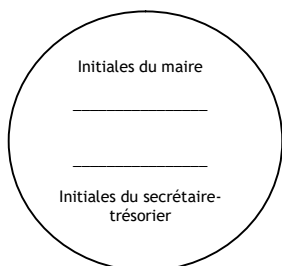
6878-2021

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Aucun commentaire soulevé



3. RÉSOLUTIONS

3.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020

6879-2021

Considérant l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

Considérant que les états financiers au 31 décembre 2020 de la municipalité d'Hébertville ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.;

Considérant les rapports de l'auditeur indépendant émis par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. concernant les états financiers et le taux global de taxation au 31 décembre 2020;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du conseil municipal d'Hébertville approuvent les états financiers audités au 31 décembre 2020 tels que présentés et indiquant un excédent net des activités de fonctionnement de 845 445 \$.

	États financiers avant consolidation
Revenus de fonctionnement	5 858 225 \$
Charges	5 695 143 \$
Conciliation à des fins fiscales	682 363 \$
Surplus de l'exercice	845 445 \$

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 537-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

6880-2021

Attendu que le Règlement numéro 505-2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 août 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

Attendu que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021;

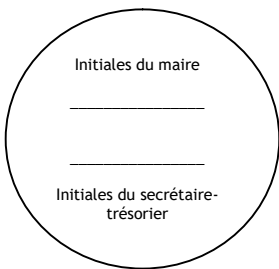
Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le présent règlement portant le numéro 537-2021, lequel décrète et statue ce qui suit:

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 505-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi



que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6881-2021

3.3 POSTE DE BRIGADIER (IÈRE) - EMBAUCHE

Considérant la vacance d'un poste de brigadier;

Considérant la résolution 6805-2021 relative à un appel de candidature pour combler le poste de brigadier;

Considérant que madame Madeleine Leclerc agit déjà comme remplaçante et qu'elle a soumis sa candidature;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher madame Madeleine Leclerc à titre de brigadière en remplacement de madame Christine Deschênes.

6882-2021

3.4 PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LES RANGS ST-ISIDORE ET ST-ANDRÉ - MANDAT SUPPLÉMENTAIRE FIRME TETRA TECH

Considérant la résolution 6525-2020 mandatant la firme d'ingénieur Tetra Tech pour la réalisation des plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans les rangs St-Isidore et St-André;

Considérant que le puits situé au lac Beau-Portage appartient à la municipalité de St-Bruno qui, par entente intermunicipale, dessert les municipalités de St-Bruno, Larouche et Hébertville-Station;

Considérant que la municipalité d'Hébertville est autorisée à faire partie de cette entente intermunicipale;

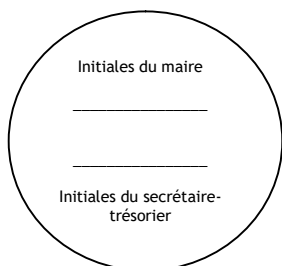
Considérant que suite à l'obligation de produire une analyse de vulnérabilité et un plan quinquennal de protection des aires d'alimentation, le projet initial proposé par la firme Tétra Tech devra être modifié en fonction des exigences soumises à la municipalité de St-Bruno;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus dans l'offre de services initiale de la firme Tetra Tech car ils n'étaient pas connus;

Considérant l'offre de services # 42417 TT (100SV) de la firme Tetra Tech comprenant les éléments suivants :

- Gestion et coordination additionnelle
- Définition du concept de raccordement mécanique au poste de pompage

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves



Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services #42417 TT (100SV) de la firme Tetra Tech pour les activités additionnelles pour la coordination des modifications mécaniques avec la municipalité de St-Bruno pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans les rangs St-Isidore et St-André, au montant de 10 730 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit défrayée à même la TECQ 2019-2022.

3.5 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT # ODC-3

6883-2021

Considérant la résolution 6688-2020 pour l'adjudication du contrat de construction de la caserne;

Considérant qu'une partie de ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme RECIM du Gouvernement du Québec;

Considérant que la directive de changement ODC-03 concerne diverses modifications de nature technique au montant de 25 224,45 \$ plus taxes;

Considérant que la directive de changement ODC-03 a été émise et approuvée par le représentant de la Municipalité et par la firme Ardoises Architecture responsable de la surveillance du chantier pour les travaux de construction de la caserne;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie la directive de changement ODC-03 soumise par les Constructions Technipro inc. totalisant 25 224,45 \$ plus taxes.

Ces travaux seront financés à même le programme RECIM du gouvernement du Québec et par le règlement 532-2020.

3.6 CONTENEUR DE CHASSE - PROTOCOLE D'ENTENTE 2021

6884-2021

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville, le protocole d'entente pour le service des conteneurs de chasse. La Municipalité devra payer les frais de location dudit conteneur et en assurera une surveillance journalière pour le maintien de la propreté des lieux et la mise en place de mesure pour la faire respecter.

Le service couvrira la période située entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021. La levée du conteneur sera effectuée sur une base hebdomadaire et la demande pour les levées supplémentaires devra être faite par la Municipalité, directement à la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean.

3.7 JOURNALIER À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - EMBAUCHE

6885-2021

Considérant la vacance du poste de concierge;

Considérant la résolution 6805-2021 relative à un appel de candidature pour combler le poste de journalier à l'entretien des bâtiments;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher monsieur Rodrigue Gauthier à titre de journalier à l'entretien des bâtiments selon la classe 1 et l'échelon 2, ce dit poste étant en réévaluation.



3.8 HAVRE CURÉ-HÉBERT - CENTRE D'HÉBERGEMENT EN CAS D'ÉVACUATION

6886-2021

Considérant que le Havre Curé-Hébert doit faire une planification de sécurité civile en cas d'évacuation;

Considérant que le Havre Curé-Hébert sollicite la municipalité d'Hébertville pour utiliser la salle Multifonctionnelle comme centre alternatif en cas d'évacuation de leurs locaux;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la salle Multifonctionnelle d'Hébertville puisse servir comme centre alternatif pour le Havre Curé-Hébert en cas d'évacuation de ce dernier.

3.9 TRAVAUX D'ASPHALTAGE - AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES

6887-2021

Considérant divers travaux d'asphaltage à réaliser sur les rues Martin, Turgeon, Simard et Labarre;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur SEAO pour des travaux d'asphaltage des rues Martin, Turgeon, Simard et Labarre.

3.10 PROJET DE RÉFECTION DES PORTES ET FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE - SURVEILLANCE DE CHANTIER

6888-2021

Considérant la programmation de travaux TECQ 2019-2023 qui inclut le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville, qui a été acceptée le 26 mai 2021;

Considérant que l'appel d'offres sur SEAO est en cours depuis le 31 mai 2021;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'architecte pour le suivi de chantier du projet;

Considérant la soumission reçue de Anicet Tremblay et Serge Harvey Architectes Inc. au montant de 6 500 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de Anicet Tremblay et Serge Harvey Architectes Inc. au montant de 6 500 \$ pour la surveillance de chantier du projet de réfection des portes et fenêtres de l'Hôtel de Ville.

Que cette somme soit défrayée à même la TECQ 2019-2023.

3.11 VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLES D'ENTENTE 2021 - RÉSEAU ASSOCIÉ "HORST DE KÉNOGAMI"

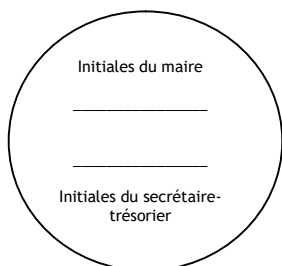
6889-2021

Considérant que la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

Considérant le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la coordination et l'entretien;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



De mandater le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement des protocoles pour la commercialisation et l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami pour la saison 2021.

6890-2021

3.12 TRAVAUX DE VOIRIE - ADJUDICATION DE CONTRAT

Considérant que des travaux d'excavation, de rechargement de matériel et de compactage de voirie sont nécessaires dans les rangs 3, St-Isidore et St-André;

Considérant la soumission reçue de Gravier Donckin Simard et Fils au montant de 80 195 \$ plus taxes;

Considérant la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission de Gravier Donckin Simard et Fils au montant de 80 195 \$ plus taxes pour des travaux de voirie (excavation, rechargement et compactage) dans les rangs 3, St-Isidore et St-André.

Que ces montants soient défrayés à même le Fonds de carrière et sablière.

6891-2021

3.13 DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant la volonté du Conseil municipal d'attribuer un nom à notre bibliothèque municipale;

Considérant que madame Denise Vaillancourt a travaillé pendant de nombreuses années à la bibliothèque municipale;

Considérant que madame Denise Vaillancourt a contribué largement à l'essor et au rayonnement de notre bibliothèque municipale tant sur le plan local que régional;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal attribue le nom de Denise Vaillancourt à notre bibliothèque pour ainsi devenir la « Bibliothèque municipale Denise Vaillancourt ».

6892-2021

3.14 TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES SOLS RUE TURGEON, RUE COMMERCIALE ET RUE LABARRE - AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES

Considérant que le projet de réfection de la route Turgeon entre Hébertville et Hébertville-Station a engendré des déblais de sols contaminés qui ont été déposés sur quelques propriétés sur les rues Labarre, Turgeon et Commerciale;

Considérant que la responsabilité incombe à la municipalité d'Hébertville, car les déblais constatés l'ont été sur son territoire;

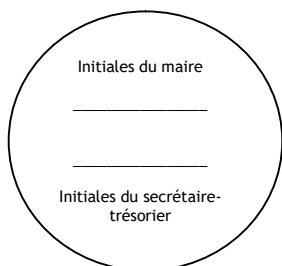
Considérant que la Municipalité doit procéder à l'enlèvement de ces sols contaminés et en disposer selon la réglementation en vigueur;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur SEAO pour des travaux de remise en état des sols contaminés des rues Labarre, Commerciale et Turgeon.

6893-2021

3.15 DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ - TRAVAUX ROUTE TURGEON



Attendu que le 4 juin 2020, les municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station ont convenu une entente pour des travaux de réfection de la route Turgeon entre ces deux municipalités, travaux qui comprenaient entre autre le creusage de fossés, tant dans la partie située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville que sur le territoire de la Municipalité d'Hébertville-Station;

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station s'est vu confier le mandat d'accorder le contrat à l'entrepreneur à être retenu pour exécuter lesdits travaux;

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station a accordé le contrat pour lesdits travaux à Inter-Cité Construcion ltée;

Attendu qu'Inter-Cité Construction ltée a accordé un sous-contrat pour l'exécution d'une partie des travaux à l'entreprise Excavation PJS de St-Bruno;

Attendu que lors de l'exécution des travaux par le sous-entrepreneur Excavation PJS, de la terre contaminée dans lesdits fossés a été retrouvée;

Attendu que la terre contaminée retrouvée dans les fossés n'est aucunement de la responsabilité d'Inter-Cité Construction ltée ou du sous-entrepreneur Excavation PJS ;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'un dégageement de responsabilité soit accordé à Inter-Cité Construction ltée et au sous-entrepreneur Excavation PJS pour la terre contaminée décelée et excavée lors de l'exécution des travaux de creusage de fossés de la route Turgeon dans le secteur d'Hébertville.

Que la Municipalité s'engage à prendre fait et cause pour toute poursuite ou réclamation de quelque nature que ce soit entreprise contre Inter-Cité Construction ou le sous entrepreneur Excavation PJS pour la terre contaminée et excavée lors de l'exécution des travaux de creusage de la route Turgeon dans le secteur d'Hébertville entre le 6 juillet 2020 et le 20 décembre 2020, et assumera, s'il en est, les frais d'enlèvement et de disposition des sols contaminés.

6894-2021

3.16 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - MADAME LUCIE LAVOIE

Considérant la demande de congé sans solde de madame Lucie Lavoie technicienne en loisirs du 5 juillet 2021 au 5 juillet 2022;

Considérant que l'article 19 de la convention collective des employés municipaux permet à un employé de demander un congé sans solde par période de 5 ans;

Considérant que madame Lavoie se qualifie pour un tel congé sans solde;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder à madame Lucie Lavoie technicienne en loisirs, un congé sans solde allant du 5 juillet 2021 au 5 juillet 2022.

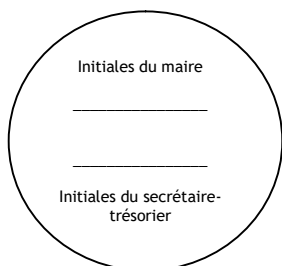
De mandater le directeur général à procéder à l'appel de candidatures pour le remplacement temporaire du poste de technicien en loisirs.

6895-2021

3.17 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Considérant que la tour actuelle loge les systèmes de télécommunications des travaux publics municipaux, de la Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Sud et du Mont Lac-Vert;

Considérant que la tour n'est plus conforme et que l'antenne réseau n'est plus performante représentant un risque pour la fiabilité, la performance et la



sécurité des télécommunications;

Considérant que l'état actuel de la toiture du pavillon au sommet du Mont Lac-Vert ne permet d'y installer une antenne, et ce en raison de sa capacité portante;

Considérant la demande formulée par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour installer une antenne au sommet du Mont Lac-Vert et relier un réseau micro-ondes vers l'écocentre d'Hébertville le tout branché sur la fibre optique actuellement en place;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la fourniture et l'installation d'une nouvelle structure de télécommunications au sommet du Mont Lac-Vert selon la proposition d'Orizon Mobile P-170272 au coût de 19 565,98 plus taxes.

Les coûts seront partagés par les organismes à loger dans la nouvelle structure. La portion municipale de ces travaux sera défrayée à même le surplus accumulé non affecté.

3.18 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6

6896-2021

Considérant la résolution 6688-2020 relativement à l'adjudication de contrat de construction de la caserne par Construction Technipro inc.;

Considérant la demande de paiement # 6 de Construction Technipro inc. totalisant la somme de 379 395,80 \$ avant taxes;

Considérant la recommandation de la firme Ardoises Architecture responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 6 au montant de 436 210,32 \$ taxes incluses à Construction Technipro inc. moins la retenue de 10 % (37 939,58 \$) soit un paiement de 392 589,29 \$.

Ces travaux seront financés à même le programme RECIM du Gouvernement du Québec et par le règlement 532-2020.

4. CORRESPONDANCE

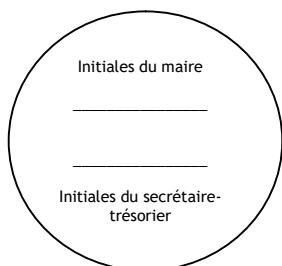
4.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE LA FERME TOURNEVENT

Le Conseil municipal d'Hébertville présente une motion de félicitations à l'égard de la Ferme Tournevent afin de souligner l'honneur remporté à l'occasion du Gala des grands prix agroalimentaires. Ferme Tournevent, producteur de grains et d'ail biologique s'est vu décerner le prix Développement de nouveaux marchés lors du gala du 6 mai 2021. Cette distinction vient reconnaître l'excellence de leurs activités agricoles et agroalimentaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

4.2 RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD - RETRAIT DE LA VILLE D'ALMA

La ville d'Alma informe qu'elle se retire de la Régie du Parc industriel du secteur Sud.

4.3 TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN EST - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS



L'organisme dépose les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

4.4 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AUDITS DE CONFORMITÉ EN LIEN AVEC L'ADOPTION DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La Commission municipale du Québec informe qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la Commission municipale elle procédera prochainement à deux missions d'audit de conformité dans la Municipalité.

4.5 CORPORATION D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT D'ALMA LAC-SAINT-JEAN (CIDAL)- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020

La CIDAL transmet son rapport annuel 2020.

4.6 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020

Le syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean dépose son rapport annuel 2020.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 DÉNOMINATION DU PARC - COIN RUE TURGEON ET RUE MARTIN

6897-2021

Considérant les investissements importants effectués sur le parc situé dans le quadrilatère des rues Turgeon, Martin et Hébert et sa grande popularité;

Considérant que ce parc est le seul ne possédant pas de nom;

Considérant la recommandation de la Commission des loisirs de lancer un concours pour trouver un nom au parc;

Considérant la volonté du Conseil municipal d'identifier cet espace très populaire et achalandé;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer le parc situé au coin des rues Turgeon, Martin et Hébert, Central-Parc.

De procéder à la conception et l'installation d'affiche permettant d'identifier cet espace.

5.2 FINALISATION DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU PARC - OCTROI DE CONTRAT

6898-2021

Considérant l'aide financière de 51 829,26 \$ du Fonds de développement des territoires pour la mise à niveau du parc;

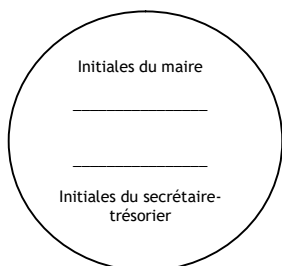
Considérant qu'il reste des sommes à investir pour finaliser le projet;

Considérant l'offre de services de Gravier Donckin Simard, pour le drainage près de la cabane d'annonceur, la ligne du premier but et le marbre, pour un montant de 6 438,60 \$ plus taxes;

Considérant que ces travaux mettront fin au projet de mise à niveau du parc;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Gravier Donckin Simard, pour le drainage près de la cabane d'annonceur, la ligne du premier but et le marbre, pour un



montant de 6 438,60 \$ plus taxes.

6899-2021

5.3 MAISON DES JEUNES - APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Considérant le projet déposé par la Maison des jeunes afin d'aménager l'espace situé derrière la bâtisse;

Considérant que ce projet prévoit l'implantation d'un coin feu, cinéma, cantine, basketball et mobilier urbain;

Considérant que des plans d'aménagement et une évaluation des coûts seront déposés au Conseil municipal pour approbation;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer ce projet et de défrayer les coûts relatifs à la conception des plans d'aménagement et d'estimation de coûts.

6. URBANISME

6900-2021

6.1 APPUI À LA CPTAQ - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION POUR LA SABLIERE LÉOPOLD SIMARD

Considérant que Les Entreprises Léopold Simard et Fils Inc. sont propriétaires de l'exploitation de la sablière située sur le lot 4 685 391 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande vise un renouvellement d'une autorisation rendue par la CPTAQ dont le numéro de la décision est le 410 444;

Considérant que les usages industriels extractifs sont autorisés à l'intérieur de la zone 28I;

Considérant que la parcelle visée par la demande est exploitée depuis plusieurs années, il y a peu de perspective agricole;

Considérant que le renouvellement de l'exploitation de la sablière ne peut se situer à l'extérieur de la zone agricole;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour le renouvellement de la sablière sur le lot 4 685 391 du cadastre du Québec sur une superficie de 3,7ha.

Toutefois, aucune extraction ne peut être effectuée à moins de 3 mètres au-dessus de la nappe phréatique. Par ailleurs, la présence de produits absorbants et de réservoir est requise en tout temps.

De plus, nous avons une grande préoccupation en lien avec la proximité du site d'extraction et de la prise d'eau des trois municipalités avoisinantes ainsi que les puits privés de résidences considérant les recommandations du professionnel dans le rapport de vulnérabilité réalisé en 2021.

6901-2021

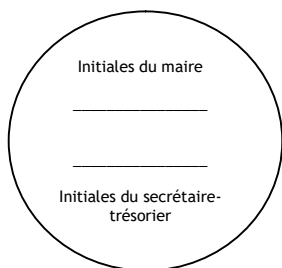
6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 584, RUE MORIN

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que les travaux exécutés ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;



Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 584, rue Morin à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 0,43m et 0,54m de la ligne latérale.

6902-2021

6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 241, RUE POTVIN SUD

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que les travaux exécutés ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 241, rue Potvin Sud à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 0,4m de la ligne latérale.

6903-2021

6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 103, DE L'ÉRABLIÈRE

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que les travaux exécutés ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 103, de l'Érablière à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation de la résidence de villégiature à 6,66m de la ligne avant conditionnellement à l'autorisation écrite des propriétaires du 101, chemin de l'Érablière.

6904-2021

6.5 DEMANDE DE PERMIS PIIA - 567, RUE LABARRE

Considérant que la propriété du 567, rue Labarre est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;

Considérant que le propriétaire doit modifier le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal suite à l'ajout d'isolation;



Considérant que la couleur choisie pour le revêtement mural du bâtiment principal est incluse dans la charte de couleur du règlement # 410-2011 sur les PIIA;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux concernant la modification du revêtement extérieur de la résidence pour du déclin de vinyle de couleur gris foncé.

6.6 DEMANDE DE MESURES DE PROTECTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - 378, RANG LAC-VERT

6905-2021

Considérant que les propriétaires du 378, rang du Lac Vert ont informé la Municipalité d'accidents survenus dans les années passées dans ce secteur;

Considérant que les propriétaires sont préoccupés par la sécurité de leur famille sur leur propriété;

Considérant que le niveau du chemin public est plus élevé que l'immeuble du 378, rang du Lac Vert ;

Considérant que la gestion du Rang du Lac Vert relève du Ministère des Transports;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au Ministère des Transports d'ajouter des mesures de protection à l'intérieur de l'emprise publique du rang du Lac Vert dans le secteur de l'immeuble situé au 378, rang du Lac Vert afin de sécuriser la propriété mentionnée en titre.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LA RÉGION 02 INC. - DEMANDE DE COMMANDITE

6906-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Un montant de 50 \$ est autorisé pour les calendriers 2022-2023.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

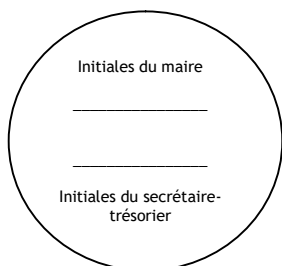
Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Dévoilement des résultats de la consultation publique pour le Mont Lac-Vert en visioconférence
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire
- Comité consultatif d'urbanisme

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Régie du parc industriel secteur Sud
- Réunion plénière du Conseil



- Séance extraordinaire

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Réunion plénière du Conseil
- Séance extraordinaire

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Dévoilement des résultats de la consultation publique pour le Mont Lac-Vert en visioconférence
- Réunion plénière du Conseil
- Quelques rencontres en tant que président du comité des ressources humaines

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Commission des loisirs
- Réunions de la Maison des jeunes
- Dévoilement des résultats de la consultation publique pour le Mont Lac-Vert en visioconférence
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

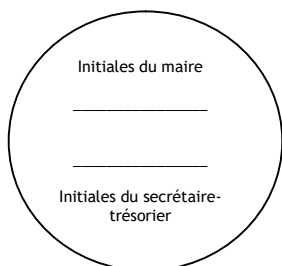
Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans les rangs St-Isidore et St-André
- Séances extraordinaires
- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Réunion de chantier pour la nouvelle caserne incendie
- Réunions Havre Curé-Hébert
- Réunion plénières
- Réunion Popote roulante des cinq Cantons

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre comité touristique du secteur Sud
- Présentation des résultats du sondage pour le Mont Lac-Vert
- Réunion régulière et réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration du Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Conseil d'administration de la Corporation d'Innovation et de développement d'Alma Lac-St-Jean-Est (CIDAL)
- Rencontre concernant l'avenir du Foyer le Pionnier
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Suivi des dossiers avec la direction générale



10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6907-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 754 340,02 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6908-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 59 319,29 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Un citoyen aimerait savoir si le dossier du développement domiciliaire avance. Il veut également connaître le nombre de documents remis à ce jour.

Monsieur le maire mentionne que la date limite pour recevoir l'appel de propositions est le 22 juin, mais à ce jour nous en avons remis 8.

- Un citoyen aimerait savoir s'il y aura un partage de profit entre la Municipalité et des partenaires financiers dans le dossier du Mont Lac-Vert.

Monsieur le maire répond que pour le moment, les décisions à ce sujet ne sont pas encore prises.

- Un citoyen veut connaître les montants maximums pouvant être dépensés pour le Mont Lac-Vert sans avoir de partenaire financier.

Monsieur le maire explique que pour les opérations, un montant de 250 000 \$ est prévu chaque année. Pour ce qui est des investissements en immobilisations, l'analyse se fait à la pièce et en fonction des disponibilités financières.

- Un citoyen veut avoir de l'information au sujet des sols contaminés.

Monsieur le maire explique que le projet de réfection de la route collectrice entre Hébertville et Hébertville-Station a occasionné du déblai de sols contaminés. Donc la Municipalité a la responsabilité de régulariser la situation en procédant aux travaux de décontamination.

- Une citoyenne veut des précisions sur la légitimité du sondage effectué en lien avec le Mont Lac-Vert.

Monsieur le maire explique la procédure suite au sondage et les raisons qui ont motivé le Conseil à prendre les dernières décisions sur l'investissement à court terme de la réfection de la remontée mécanique T1 pour assurer la prochaine saison 2021-2022.

- Un citoyen veut des précisions sur la responsabilité de la firme d'ingénieur quant à la certification des réparations qui seront effectuées sur la remontée T1.



Monsieur le maire et certains conseillers apportent des précisions sur l'orientation que préconisent les experts dans ce dossier et expliquent que tout sera fait selon les normes de la RBQ.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h08.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER